

Questions orales

sier pour les Indiens ont déjà informé le tribunal des lois qui existent à ce sujet, savoir, la loi sur les Indiens et l'Acte de transfert de 1912.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je vais poser une question très directe au ministre dans l'espoir qu'il me donnera une réponse directe.

M. Nielsen: J'en doute.

M. Lewis: Le ministre accepte-t-il la responsabilité du gouvernement fédéral et du Parlement pour la situation des Indiens dans cette région en dépit de l'annexion du territoire au Québec en vertu d'une loi et, dans ce cas, qu'a-t-il exactement l'intention de faire pour défendre le bien-être des indigènes de cette région qui sont exposés à subir les conséquences de ce qui a été entrepris?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, j'aimerais bien répondre à l'honorable député, mais il me pose une question d'ordre juridique, à ce moment-ci. J'accepte mes responsabilités comme ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et je ne crois pas qu'en aucun moment les Indiens de la province de Québec se soient plaints de la façon dont je me comporte à leur égard.

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—
MESURES EN VUE DE PROTÉGER LES INTÉRÊTS DU
QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette désire poser une question supplémentaire.

M. La Salle: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous nous rendons compte de tout l'intérêt qu'il porte à la responsabilité qu'il assume envers les Indiens, et ma question est la suivante: Est-il disposé à faire autant d'efforts pour protéger également les intérêts de la province de Québec, en ce qui a trait au projet de développement de la baie James?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, mes responsabilités m'obligent d'abord à protéger les intérêts des Indiens; à plusieurs reprises, j'ai avisé le gouvernement de la province de Québec de s'asseoir à une table et d'en venir à une entente, mais on a cru que les Indiens n'avaient pas de droits et, aujourd'hui, la cause est portée devant les tribunaux. Nous saurons s'ils ont des droits ou non; quant à moi, je dois remplir mes obligations et aider les Indiens autant que faire se peut.

[M. Chrétien.]

LES REVENDICATIONS DES INDIENS DE LA BAIE JAMES—
DEMANDE D'ÉNONCÉ DE LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui s'adresse au ministre. Le comité du cabinet fédéral-provincial a pris le 9 mai 1972 une décision; il a déclaré qu'en vertu de la constitution, le gouvernement fédéral avait depuis très longtemps des intérêts en ce qui concerne les Indiens et les terres qui leur sont réservées et que par conséquent il devait faire partie des négociations portant sur les réclamations des Indiens. Le gouvernement va-t-il maintenant annoncer publiquement qu'il soutient l'Association des Indiens du Québec soit en établissant clairement sa position à l'appel des motions à la Chambre demain, soit en confirmant qu'il possède effectivement des intérêts de longue date dans le règlement des réclamations des Indiens et qu'il veut prendre part aux négociations?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je ne vois rien de nouveau dans cette question. J'ai dit à la Chambre à plusieurs reprises quelle était mon attitude comme ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et, je le répète, je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour aider les Indiens à protéger leurs intérêts dans le territoire de la baie James.

[Traduction]

M. Nielsen: Compte tenu de la réponse du ministre, le gouvernement est-il disposé à annoncer publiquement son appui à l'association des Indiens du Québec avant les audiences relatives aux injonctions?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, c'est une question à laquelle j'ai répondu à plusieurs reprises, en disant quelles avaient été les interventions du gouvernement, et j'informe la Chambre que je suis en constante communication avec les Indiens du Québec, et qu'une telle requête ne pourrait, à mon sens, être présentée à ce moment-ci, et n'est d'ailleurs pas souhaitée par les Indiens eux mêmes.

LE PROJET HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LA
CONTINUATION DES TRAVAUX—L'ATTITUDE DU
GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourrait dire quelle est l'attitude de son ministère à l'égard du fait que les travaux se poursuivent actuellement à la baie James?